



Révision pension alimentaire

Par Stephanie89

Bonjour

J'aimerais demander une hausse de la pension alimentaire de mon fils car les charges (eau, électricité) ont sensiblement augmenter. Donc passer de 159 euros à 200 euros.

Le papa de mon fils gagne nettement mieux qu'il y a 7 ans et refuse strictement de faire un geste.

Comment m'en sortir. Ma situation a évoluer je gagne peut être 200 euros de plus qu'avant, je vis avec quelqu'un et la situation de mon ex aussi , vit avec quelqu'un mais cette dernière est toujours domiciliée dans son appartement a vendre.

J'aimerais juste que la situation s'équilibre coté pension .

Cordialement

Par jpgroussard

Bonjour Stephanie,

si le dialogue avec le papa de votre fils ne donne rien il faut aller voir le juge. Vous avez vos documents et votre ex avec ses documents. A moins que le juge ait des doutes sur les documents (dans ce cas il vous le dira, à vous ou à votre ex) il prend sa décision suivant ces mêmes documents. Vous gagnez ou vous perdez !

Cdlt

Par Isadore

Bonjour,

Vous pouvez ressaisir le JAF, le juge tranchera en fonction de l'évolution des charges et revenus de chaque parent. Si les parents se sont remis en couple, les revenus de la personne qui partage leur foyer seront pris en compte pour le calcul du partage des charges.

Le père pourra en profiter pour présenter ses propres demandes.

Si vous vous êtes mise en couple depuis le dernier jugement avec une personne qui a des revenus, il n'est pas dit que vous obteniez une augmentation de la pension puisque vous partagez les charges du foyer avec un autre.

Un avocat est conseillé, mais si vous visez 50 euros de pension en plus par mois, ce ne sera peut-être pas rentable ; sauf si le père présente des exigences que vous voulez absolument refuser : demande de la résidence principale...